

2 Politique

Disparition de 353 conteneurs de Kevazingo

Douze hauts fonctionnaires suspendus "à titre conservatoire de leurs fonctions et responsabilités" !

J.KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

L'ENQUETE diligentée, à la suite de ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'affaire de la disparition de 353 conteneurs de Kevazingo au port d'Owendo, semble faire ses premières victimes. Et pour cause, dans un communiqué rendu public, hier, par sa porte-parole, Nanette Longa Makinda, le gouvernement a annoncé "la suspension à titre conservatoire de leurs fonctions et responsabilités" de douze fonctionnaires de l'administration des Eaux et Forêts et des Douanes "dont la responsabilité serait avérée".

Certains d'entre eux sont des hauts fonctionnaires. À l'image du directeur de cabinet du ministre d'État, ministre des Forêts, Lin Mandjouda, du secrétaire général de ce départe-



La porte-parole du gouvernement, Nanette Longa, lors de son intervention.

ment ministériel, Serge Ruffin Okana. Du directeur de cabinet du ministre de l'Économie, Pierre-Claver Mfouba, du secrétaire général de ce ministère, Jeannot Kalima, du directeur général des Douanes et des Droits indirects, Dieudonné Lewamouso Obissa, et du directeur régional des Douanes de l'Estuaire, Jean-Christian

Ndong Bibang. À l'évidence, dans ce scandale, le gouvernement entend faire montre d'une fermeté et d'une sévérité sans pareille à l'encontre de tout agent public impliqué dans cette affaire. Pour faire comprendre, une fois pour toutes, aux uns et aux autres, que l'ère de l'impunité est définitivement révolue ! Et que tous ceux qui



Le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, Olivier N'Zahou, lors d'une précédente déclaration.

n'arriveront pas à actualiser leur logiciel mental, répondront tout naturellement de leurs actes. Ce, conformément aux engagements qu'avait énoncés le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, le 26 février dernier, devant la Représentation nationale, en application des instructions du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba.

Quoi qu'il en soit, on se souvient que c'est le 7 mai dernier, au cours d'un point-presse, que le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, Olivier N'Zahou, avait annoncé la disparition de 353 conteneurs de Kevazingo placés sous main de justice au port d'Owendo. Ce qui avait provoqué une

indignation générale et des réactions de plusieurs acteurs de la société civile, réclamant que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Quelque temps après, on apprenait que 35 conteneurs avaient été retrouvés en Chine. Ce qui n'a fait qu'alimenter la rumeur et conforter les uns et les autres dans leurs spéculations, notamment sur les réseaux sociaux. Soit dit en passant, les politiques de tout bord sont restés relativement silencieux sur cette affaire.

N'empêche que, par la suite, on apprendra, par la voix d'Olivier N'Zahou que des officiers de police judiciaire (OPJ) avaient retrouvé 200 conteneurs au port d'Owendo, non loin du lieu où ils avaient disparu.

Tout porte à croire que cette affaire n'a pas encore livré tous ses secrets. Et que vraisemblablement, dans les jours à venir, d'autres têtes pourraient tomber !

Eclairage

En attendant le judiciaire !

O. N.
Libreville/Gabon

A la lecture du communiqué du gouvernement, on constate que les mesures conservatoires prises à l'encontre des douze agents de l'Etat sont de l'ordre des sanctions administratives. L'enquête qui suit son cours permettra, éventuellement, de dégager les responsabilités au niveau pénal. D'où, sans doute, l'évocation par la ministre porte-parole du gouvernement de la "présomption d'innocence".

TOUT le monde savait que le "scandale du Kevazingo", n'avait pas fini de faire parler de lui. Loin sans faut. Ce qui est tout à fait

normal, d'autant plus que l'enquête judiciaire confiée au B2 n'est pas encore bouclée. Même si, le Gabon a connu d'autres scandales avant n'aboutissent.

Qu'à cela ne tienne, l'affaire a connu un rebondissement hier. Cette fois du côté du gouvernement, avec la sortie de son porte-parole Nanette Longa Makinda. C'est la troisième personnalité ayant effectué une communication publique dans cette affaire, même si le ministre d'Etat en charge des Forêts a signé, il y a quelques jours, un communiqué de presse de son ministère. Mme Longa Makinda intervient après le procureur de la République près le Tribunal de première instance de Libreville et le Porte-parole de la présidence de la République.

Comment peut-on comprendre le communiqué du gouvernement d'hier ? On en retient que le gouvernement a infligé

des sanctions administratives à douze agents de l'Etat dont des hauts fonctionnaires. Les sanctions touchent deux administrations : les Forêts (7) et la Douane (5). Selon, le gouvernement, "leur responsabilité semble avérée". Ces agents sont suspendus de leurs fonctions "à titre conservatoire". On comprendra que le pouvoir du gouvernement, instance de l'Exécutif, ne peut s'arrêter qu'au niveau des sanctions administratives. L'évocation du respect du principe de la "présomption d'innocence" par Mme Longa Makinda ici, vient justifier le caractère "conservatoire" des sanctions infligées aux fonctionnaires incriminés. C'est différent de "relever de ses fonctions".

L'invite faite "aux membres du gouvernement qui seraient impliqués dans cette affaire à tirer toutes les conséquences qui s'imposent" relève également de l'ordre

des mesures politico-administratives. En clair, ces ministres, que le porte-parole du gouvernement se garde de nommer (même si tout le monde aura compris), sont tout simplement invités à avoir l'élégance de démissionner afin de laisser la justice mener sereinement son enquête.

C'est à la justice, incarnation du pouvoir judiciaire, d'établir définitivement les responsabilités, au niveau pénal, de toutes les personnes impliquées. C'est ici l'occasion de rappeler que le porte-parole de la présidence de la République avait promis que la justice fera son travail "en toute indépendance". Ce jour là, les Gabonais avaient pris date. D'où l'intérêt qu'ils accordent à la gestion de ce scandale. A en juger par l'ampleur des posts sur la toile et des articles dans la presse.

Espérons que la fermeté sera de rigueur. La transparence aussi.

Communication du gouvernement

Le 07 Mai 2019, à l'occasion d'une conférence de presse, le Procureur de la République, près le tribunal de première instance de Libreville, prétait à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale, la disparition au Port d'Owendo de conteneurs placés sous mains de justice.

Aussitôt informé des faits, et sur instruction de Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, le ministre d'État, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Chargé des Droits humains, a immédiatement ordonné au procureur de la République de diligenter une enquête policière aux fins de retrouver lesdits conteneurs et d'établir les responsabilités de cette situation.

L'enquête a été confiée à la Direction générale des Contre-Ingénieries communément appelé B2.

Les investigations policières et judiciaires ont relevé à ce jour de graves et inadmissibles dysfonctionnements ainsi que des complicités actives et passives intolérables tant dans les administrations des Eaux et Forêts et des Douanes qu'au niveau des opérateurs économiques de la filière bois.

Soucieux du respect de la présomption d'innocence et en attendant les conclusions définitives de l'enquête en cours, les agents ci-après des administrations de Douanes et des Eaux et Forêts dont la responsabilité semble avérée sont suspendus, à titre conservatoire de leurs fonctions et responsabilités.

Il s'agit de :

1. Administration des Forêts.

- Monsieur Lin MADJOUA, Directeur de cabinet du ministre

d'État, ministre des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan Climat.

- Monsieur Serge Ruffin OKANA, secrétaire général du Ministère des Forêts.

- Lucrèce BADJINA, directeur général de la Forêt.

- Madame Ginette NGOMBE MIKIELA, épouse ITOUDI BIGNOUMBA, directeur général des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits forestiers.

- Monsieur Eurol Luce MAPAHA, Chef de brigade Contrôle d'Owendo.

- Monsieur Gislain MAKITA INDZANDO, Agent à la Brigade de Contrôle d'Owendo.

- Madame Grass Carine OKANI, agent à la brigade de Contrôle d'Owendo.

2. Administration des Douanes

- Monsieur Pierre Claver MFOUBA, directeur de cabinet du ministre de l'Économie.

- Monsieur Jeannot KALIMA, Secrétaire général du Ministère de l'Économie.

- Monsieur Dieudonné LEWAMOUHO OBISSA, directeur général de Douanes et Droits indirects.

- Monsieur Jean Christian NDONG BIBANG, directeur régional des Douanes Estuaire.

- Monsieur Éric DAMAS, directeur de services de surveil-

lance des Douanes.

Par ailleurs dans son discours devant la Représentation nationale, le Premier ministre, Chef du gouvernement avait déclaré que son gouvernement sera patriote et exemplaire, et que les membres du gouvernement qui s'écarteraient de cette attitude seraient sanctionnés.

Eu égard à cette situation, les membres du gouvernement qui seraient impliqués dans cette affaire sont invités à en tirer les conséquences qui s'imposent.

Le gouvernement mettra en place de nouvelles procédures pour prévenir la survenance d'actes d'une telle gravité.

Pour le Gouvernement.
Nanette LONGA MAKINDA.
Porte-Parole du Gouvernement